

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_045 - Objet : CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2022

Monsieur le Président expose à l'assemblée que pour la saison d'été 2022, il y a lieu de créer 9 emplois saisonniers.

En effet, il faudrait :

- 5 adjoints d'animation territoriaux non titulaire pour l'ALSH
 - 3 agents pour l'ALSH de Rieutort-de-Randon
 - 2 agents pour l'ALSH de Grandrieu
- 3 agents techniques non titulaires pour le lac de Ganivet
 - 1 surveillant de baignade pour le site de Ganivet
 - 2 agents d'accueil et de vente pour le site de Ganivet
- 1 adjoint technique non titulaire
 - 1 Agent de propreté pour le domaine de Coulagnette

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide** la création de 9 emplois saisonniers non titulaires.
- **Décide** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2022.
- **Donne** toute délégation à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

